



Association de Soccer Mineur de Cowansville



Signalement de maltraitance des enfants

Abus Pédosexuel :

- Un enfant dévoile un abus ou un abus est découvert, et l'adulte impliqué est un entraîneur ou un bénévole.

Étape 1 : Témoignage ou découverte d'un abus:

- Rédiger un compte rendu de ce qui a été vu ou entendu

Étape 2 : Informer un responsable du club :

- La personne témoin de l'abus doit contacter une personne de l'organisation Alexandre Bouchard 450-260-5090 pour lui faire par de son compte rendu

Étape 3 : Suivi du club :

- Le club consulte la protection de l'enfance avant d'informer les parents
- Le club s'occupera de faire le suivi nécessaire avec les organismes externes
- Le club signale l'incident à la police ou la protection de l'enfance

Étapes 4 : Suivi des organismes externes :

- L'organisation effectue un suivi interne en concertation avec la police ou la protection de l'enfance. Faire appel à un avis juridique, faire un suivi du dossier, démettre de ses fonctions si employé ou bénévole

Signature Président

Date

